

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 581

Rubrik: À suivre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

contre les dangers qui nous guettent, préservation de notre existence, de celle de nos proches, etc. Cet instinct de conservation n'est cependant pas l'apanage de l'homme seulement. Nous savons aujourd'hui que toute créature sur cette terre possède en elle une impulsion, transmise à travers les âges et les multiples stades de l'évolution, une sorte de besoin fondamental de se prémunir pour l'avenir, qui obéit aux lois secrètes de la nature et assure la survie et la perpétuation de l'espèce. Ces instincts et ces comportements de prévoyance sont naturellement fonction des possibilités de chaque espèce. L'assurance est, depuis des siècles, un instrument de prévoyance et de sécurité que l'homme a développé et qui lui est propre. Car le fait de savoir que les choses terrestres sont éphémères et périsposables — est-ce une grâce ou un châtiment? — a aussi pour conséquence d'amener l'homme à penser au jour où il ne pourra plus s'occuper des

siens et à prendre des mesures de prévoyance à cet effet.»

Bref, l'assurance est le propre de l'homme. Et le Suisse qui a la réputation de ne pas lésiner devant l'assurance est probablement l'un des fleurons de l'espèce. Voilà donc ce qui donne aux discussions avec les assureurs cette hauteur de vues et cette impression diffuse de toucher aux ressorts profonds d'une civilisation! Pour revenir à des considérations plus terre à terre et plus prosaïques, quelques chiffres qui situeront les enjeux esquissés plus haut (voir aussi cette même brochure éditée par la Sdes).

Voici par exemple le volume des affaires directes faites en Suisse par branches d'assurances et la répartition des recettes de primes en 1959, 1969 et 1979 (pour 1980, le bilan de l'Union de Banques Suisses, par secteur économique, note «une augmentation satisfaisante des recettes de primes»):

Branches d'assurances	Primes 1979 en mio. fr.	Part des recettes de primes en %		
		1979	1969	1959
Vie	5 030	48,4	47,7	50,7
Responsabilité civile	1 410	13,6	17,3	17,2
Accident	1 000	9,6	12,3	13,5
Maladie	600	5,9	4,1	1,5
Incendie	550	5,3	5,7	6,5
Casco	570	5,5	4,0	2,4
Transports	185	1,8	2,5	2,3
Autres branches	1 030	9,9	6,4	5,9
Total	10 375	100,0	100,0	100,0

Ce volume d'affaires se répartit entre les 80 établissements privés suisses et les 23 établissements étrangers autorisés à «exercer» dans notre pays. Le dynamisme du secteur des assurances (35 000 collaborateurs à plein temps) a évidemment des incidences sur les budgets des ménages: selon l'enquête de l'Ofiamt, les dépenses consenties au poste «assurances» occupent aujourd'hui les premières

places (14,6%) , avant le groupe «instruction et loisirs» (12,9%) et l'«alimentation» (12,8%).

Particulièrement significative est l'explosion des dépenses totales consenties par la population helvétique au chapitre de l'assurance sur la vie, marché que se partagent vingt compagnies suisses et deux compagnies françaises.

A nouveau quelques points de repère. Les compa-

gnies d'assurance sur la vie installées en Suisse gèrent un montant de 130 milliards de francs en capital-assurance, dont 63 milliards provenant des assurances individuelles et 67 milliards des assurances collectives.

Prestations en 1979: près de deux milliards, alors que le total, dix ans auparavant, ne faisait qu'approcher le milliard (864 millions).

Les provisions accumulées chaque année, avoirs à l'actif des assurés, augmentaient en 1979 de quelque 2,6 milliards (1969: 879 millions de francs). Et finalement, en 1979, les placements de capitaux suisses des compagnies d'assurance sur la vie se montaient à 29 milliards de francs, soit largement plus du double de 1968.

A SUIVRE

Un service civil, oui, mais pas n'importe quel service civil: les objecteurs allemands (de l'Ouest) ont entamé une réflexion qui devrait être également poursuivie dans notre pays dans la perspective de la votation populaire sur l'initiative pour un authentique service civil. Les objecteurs demandent ainsi, en RFA, un service qui soit vraiment consacré à la promotion d'une politique de paix et non pas un simple service de remplacement, les confinant dans un rôle de main-d'œuvre bon marché et les faisant passer parfois pour des «preneurs d'emploi» ou pour des casseurs de grève.

* * *

Novembre 1979: le tribunal arbitral de Bâle-Campagne condamne Firestone à une amende conventionnelle de 2,6 millions de francs après le licenciement, en juin 1978, de quelque 500 ouvriers à l'usine de Pratteln de fameuse mémoire. Recours. En octobre 1980, la Cour suprême de Bâle-Campagne conforme le jugement du tribunal arbitral. Recours au Tribunal fédéral: Firestone entend éprouver toutes les possibilités de faire triompher ce qu'elle considère comme son bon droit. On sait que les juges de Montbenon sont surchargés. Les ouvriers licenciés attendront.